



ASSOCIATION DIOCESAINE DE LAVAL

Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2025

Monseigneur, Pères,

Mesdames, Messieurs,

La mission de contrôleur des comptes que m'a confié votre Conseil d'Administration, conformément à l'article 20 du statut de l'Association Diocésaine, consiste à donner une opinion sur la situation financière de votre association au regard des comptes annuels de l'Association, arrêtée au 31 décembre 2025, du prévisionnel de l'exercice 2025 ainsi que sur la régularité de ces comptes.

Régularité

Les comptes présentent les caractéristiques suivantes :

- Total du bilan :	21.285 K€
- Total des Produits :	6.313 K€
- Total des Charges :	6.600 K€
- Résultat déficitaire :	- 287 K€

Ces comptes ont été arrêtés selon les règles comptables en vigueur.

Le Commissaire aux comptes, vous a présenté son rapport sur les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Les travaux du Commissaire aux comptes ont été réalisés en application des normes professionnelles. J'ai pu le valider lors d'une rencontre.

De même, j'ai pu conforter mon opinion au cours d'un entretien avec l'Econome diocésain.

En conclusion de mes travaux, je n'ai pas trouvé matière à contester la certification émise par le Commissaire aux Comptes sur les comptes 2025.

Situation financière

Votre économiste vous a présenté une analyse détaillée des comptes consolidés mais aussi des comptes de la Curie, des paroisses et du Sanctuaire de Pontmain.

Il vous a relaté les points de satisfaction mais aussi les sources de préoccupations qu'il ne convient pas de reprendre dans mon rapport.

Au 31 décembre 2025, pour un montant d'emprunt de 1.674 K€ (dont 641 K€ d'aide financière de la Province), l'Association Diocésaine présentait une trésorerie nette de 11.981 K€. En intégrant le montant des Messes à célébrer s'élevant à 2.150 K€, la trésorerie nette s'élèverait à 9.831 K€. Les fonds propres s'élevaient à 15.683 K€.

En conclusion de mes travaux sur la situation financière de l'Association diocésaine, je confirme les propos de votre économiste diocésain ainsi que ceux de votre Commissaire aux Comptes, indiquant qu'il n'y a pas lieu de mettre en cause la capacité de votre Association à faire face à ces engagements financiers à court terme.

Les comptes enregistrent une provision de 1.072 K€ sur des titres immobilisés correspondant à des placements SCPI représentant 22 % de leur valeur. Ces lignes, très peu liquides de part la situation de l'immobilier, font l'objet d'une attention particulière de la part du comité de pilotage en charge de la gestion financière. Le suivi d'une OPCI de la Française suscite des interrogations sur lesquelles le prochain CDAE aura à se prononcer.

Prospective

L'Economiste diocésain a présenté le budget de l'année 2026 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 1.076 K€ intégrant un produit de vente de l'ancien évêché pour 1.150 K€.

Hormis ceci, le budget prévisionnel intègre des prévisions de charges et de produits qui apparaissent réalistes eu égard aux informations connues. Le montant des legs et assurances vie, par nature imprévisibles, est estimé en 2026 à 650 K€ pour des encaissements en 2025 de 326 K€ et en 2024 de 1.642 K€.

Le CDAE n'a pas pris d'engagement d'investissements significatifs au titre des prochaines années.

Conclusion

En conclusion de mes travaux, je peux donc confirmer que l'évolution que connaît l'Association Diocésaine depuis quelques années permet de regarder sa situation financière positivement.

Fait à LAVAL, le 22 mai 2026

Le Contrôleur des Comptes

Jacques Le POMELLEC

